

**TOULOUSE  
CAPITOLE**  
Publications



« Toulouse Capitole Publications » est l'archive institutionnelle de  
l'Université Toulouse 1 Capitole.

***Du traitement des grandeurs posthumes.  
Réflexions sur la panthéonisation***

**Mastor Wanda**

**Professeur de Droit public**

Université Toulouse 1 Capitole

Pour toute question sur Toulouse Capitole Publications,  
contacter [portail-publi@ut-capitole.fr](mailto:portail-publi@ut-capitole.fr)

# DU TRAITEMENT DES GRANDEURS POSTHUMES. RÉFLEXIONS SUR LA « PANTHÉONISATION »

Par Wanda MASTOR

*Professeur de droit public à l'université Toulouse Capitole*

*« Je ne peux pas signer (...). Je ne peux pas sanctionner cet outrage à l'armée française et me déshonorer moi-même. Tout plutôt que cela, tout, même la mort. »*

Jean Moulin, *Premier combat*, Les Éditions de Minuit, 1947, p. 107.

Signe de la faiblesse des temps, les Français en quête de grandeur se tournent vers les figures du passé. Le calendrier est ponctué de dates anniversaires qui sont le prétexte d'une célébration renouvelée, et dont les années écoulées n'estompent pas la ferveur. Les anniversaires des naissances s'accompagnent à présent de ceux des décès, et les comptes ronds multiplient les cérémonies en hommage. Les soixante ans de la mort de Camus, les cinquante ans de celui de de Gaulle, ses photos se propageant même sur les réseaux sociaux chaque 9 novembre, support favori d'une jeunesse qui n'en ignore pas tout, mais a des difficultés à en mesurer la « grandeur ».

« Ah ! si nous avions un de Gaulle ! » semble devenir l'une des phrases favorites de celles et ceux qui refont le monde au comptoir embrumé de vapeurs libérales – qui refaisaient plutôt, à l'époque où le monde libre l'était encore. Face à la barbarie sans nom qui nous assomme trop souvent, nous convoquons les appels à la culture comme moyen de nous « sortir » de l'obscurantisme. Un peu comme à une certaine époque, le football dans les

quartiers difficiles était devenu l'outil de l'élévation, ou de la réinsertion. Les citations célèbres des « grands hommes » appelant à « cultiver notre jardin », pour reprendre celle de Voltaire, circulent comme un manifeste destiné à faire ou refaire ce qui est devenu synonyme de l'impossible : la paix sociale. La Nation se déchire, s'ennuie, se confine, et la fermeture des librairies, pendant que les grands enseignes demeurent les derniers îlots de la liberté de circulation, devient tout un symbole. Le consumérisme rapide, quasi instantané, est difficilement compatible avec le temps nécessaire à la lecture. Les enseignants, tous lieux de diffusion du savoir confondus, ont d'immenses difficultés à offrir à leurs étudiants le goût de la lecture. *I have a dream* était un grand discours, dont l'affiche orne encore certaines chambres étudiantes. Mais prendre le temps de lire *Stride toward freedom; the Montgomery story* ou *Why We Can't Wait* de Martin Luther King est la clef, la seule, de la mesure de son combat. Celle aussi qui permet de mieux comprendre le mouvement *Black Lives Matter* qui ne se limite pas à un symbole graphique. Nos étudiants retiennent que Jean Moulin était le « père » de la Résistance. Alors que lire *Premier combat*, découverte qui ne prend que quelques heures, pourrait les marquer à vie du sceau de la fascination pour la vertu.

Certes, la lecture des *Mémoires de guerre* de de Gaulle est plus exigeante. Tout comme le prix Nobel, non de la paix, mais de la littérature de Winston Churchill ne peut se mesurer qu'en découvrant les écrits. Il faut du temps pour apprécier toutes ces grandeurs, à moins que nous ne préférions retenir de *Guerre et Paix*, comme le dit le corrosif Woody Allen, que « ça parle de la Russie ».

Les grandes œuvres, les grands hommes, les grandes femmes, appartiennent-ils au passé ? La question n'a que peu, pour ne pas dire pas, d'intérêt scientifique. Elle risque au surplus d'alimenter politiquement le discours des réactionnaires et psychologiquement la névrose nostalgique. Laquelle peut naître après un deuil qui ne se limite pas à « la réaction à la perte d'un être aimé » écrit Freud, mais aussi « d'une abstraction qui lui est substituée, comme la patrie, la liberté, un idéal, etc. »<sup>1</sup>. Nous pourrions donc être nostalgiques de cette grandeur passée, impossible à définir, mais dont l'absence se ressent, et désireux de la célébrer occasionnellement sous des formes diverses. Des fleurs déposées au pied des monuments aux morts et autres « lieux de mémoires »<sup>2</sup> aux « biopics » hagiographiques, l'héroïsme est commémoré pour être encensé. À l'image de Westminster, le symbole suprême de cette glorification, en France, est le Panthéon, temple des grands hommes, mais de peu de femmes. Originellement à vocation ecclésiastique, il impose son architecture néo-classique aux autres hauts lieux culturels qui l'entourent<sup>3</sup>.

1. S. Freud, « Trauer und Melancholie », *Internationale Zeitschrift für Ärztliche Psychoanalyse*, 1915, 4(6), p. 288-301 ; « Deuil et mélancolie », *Ceuvres complètes*, vol. XIII – 1914-1915, PUF, 2005, p. 259-278.

2. P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 1 – *La République* Gallimard, coll. « Quarto », 1997, 720 p. ; t. 2 – *La Nation*, 664 p. et t. 3 – *Les France*, 1034 p.

3. Sur la genèse du Panthéon, v. M.-L. Bisier, *Le Panthéon à l'époque révolutionnaire*, PUF, 1982, 144 p. et J.-C. Bonnet, *Naissance du Panthéon. Essai sur le culte des grands hommes*,

C'est sous la Révolution qu'il fut décidé que la triple coupole dessinée par Jacques-Germain Soufflot, finie par Quatremère de Quincy, abriterait les héros de la Nation, vœu qui se concrétise dans le décret du 4 avril 1791 :

*Article premier. L'Assemblée nationale décrète que le nouvel édifice de Sainte-Genève sera destiné à recevoir les cendres des grands hommes, à dater de l'époque de la liberté française.*

*Article 2. Le corps législatif décidera seul à quels hommes cet honneur sera décerné.*

*Article 3. Honoré Riquetti Mirabeau est jugé digne de recevoir cet honneur.*

*Article 4. La législature ne pourra pas décerner cet honneur à un de ses membres venant à décéder ; il ne pourra être décerné que par la législature suivante.*

*Article 5. Les exceptions qui pourront avoir lieu pour quelques grands hommes morts avant la révolution, ne pourront être faites que par le corps législatif.*

*Article 6. Le directoire du département de Paris sera chargé de mettre promptement l'édifice de Sainte-Genève en état de remplir sa nouvelle destination, et fera graver au-dessus du portique ces mots : Aux grands hommes, la patrie reconnaissante.*

Décret des 4-10 avril 1791, relatif aux honneurs à décerner aux grands hommes

Et le Panthéon devint un objet de droit. Le même jour, étaient déposés dans la nouvelle Église Sainte-Genève les restes de Mirabeau, qui n'allaient pas tarder à être rejoints par ceux de Voltaire (du moins le croyait-on alors).

L'histoire constitutionnelle de la France pourrait se raconter à travers le récit des affectations diverses du Panthéon. Après bien des vicissitudes, le monument étant de nouveau affecté au culte en 1806 (décret du 20 février), l'article premier de l'ordonnance du 26 août 1830 disposera que « Le Panthéon sera rendu à sa destination primitive et légale ; l'inscription : Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante, sera rétablie sur le fronton. Les restes des grands hommes qui ont bien mérité de la patrie y seront déposés ». Mais le coup d'État bonapartiste impose de nouveau la vocation ecclésiastique du monument par un décret du 22 mars 1852. Puis sous la III<sup>e</sup> République, le rapport adressé au président de la République par les ministres de l'Intérieur, de l'Instruction Publique et des Finances le 26 mai 1885 conclura que le Panthéon « n'est ni un édifice diocésain, ni un édifice paroissial (...). Ce n'est la paroisse d'aucun citoyen français. Il n'a aucune existence comme circonscription ecclésiastique ». En conséquence, il appartient au domaine de l'État et Jules Grévy signe le décret du même jour disposant que « Le Panthéon est rendu à sa destination primitive et

légale. Les restes des grands hommes qui ont mérité la reconnaissance nationale y seront déposés » (article 1<sup>er</sup>) ; « La proposition qui précède est applicable aux citoyens à qui une loi aura décerné les funérailles nationales. Un décret du président de la République ordonnera la translation de leurs restes au Panthéon » (article 2). Décret suivi d'un second qui ordonne le dépôt au Panthéon du corps de Victor Hugo.

À l'époque, la Nation française semblait mesurer la grandeur de manière simultanée. Il n'a pas fallu des années, ni même des mois, pour qu'elle reconnaisse le talent protéiforme de Victor Hugo. Ce sont deux millions de Français qui ont accompagné le cortège, au cours de funérailles ayant été déclarées d'ampleur nationale par une Chambre des députés quasi unanime. Une nuit sous l'Arc de triomphe, des salves de canon, des drapeaux en berne, les témoignages littéraires<sup>4</sup> et photographiques<sup>5</sup> donnent alors au Panthéon son sens contemporain. Quelle que soit la forme de la panthéonisation (transfert des cendres, réalisation d'un cénotaphe ou d'une statue, pose d'une inscription ou d'une plaque) et son caractère individuel ou collectif (les Justes de France<sup>6</sup>, « Ceux de 14 » qui accompagnent Maurice Genevoix<sup>7</sup>), le temple est depuis considéré comme destiné à abriter les plus grands.

Au moment où nous écrivons, Maurice Genevoix y fait une entrée avec « Ceux de 14 » pendant que pétitions et contre-pétitions pour certaines panthéonisations s'opposent sur la toile. Honorer le passé, concrétiser notre devoir collectif de mémoire passe donc aussi, et surtout, par le traitement des corps des femmes et hommes, à la manière des Égyptiens. La mission est d'autant plus impérieuse que pour certains événements, il n'y a plus de témoins en vie. Mais comment définir la grandeur, et au regard de quelle conception de la Nation ? Quels critères doivent présider à cette décision ? Est-ce l'engagement d'une vie ou un engagement ponctuel (I) ? L'exemplarité, quasi impossible à définir (II) ? L'excellence qui donne à cette action des accents élitistes renforçant l'impression d'éloignement (III) ? Est-ce au peuple qu'il appartient de décider qui « mérite » d'entrer au temple de la grandeur célébrée, au risque d'entretenir une fièvre de la panthéonisation *via* pétitions

4. M. Barrès, *Les déracinés*, Bibliothèque Charpentier, Eugène Fasquelle éditeur, 1897.

5. V. les photos des funérailles par A.-L. Neurdein, collection du musée des maisons de Victor Hugo Paris-Guernesey.

6. Le 18 janvier 2007, dans la Crypte du Panthéon, le président de la République Jacques Chirac, sur une proposition de Simone Veil, dévoilait la plaque suivante : « Sous la chape de haine et de nuit tombée sur la France dans les années d'occupation, des lumières, par milliers, refusèrent de s'éteindre. Nommés "Justes parmi les nations" ou restés anonymes, des femmes et des hommes, de toutes origines et de toutes conditions, ont sauvé des juifs des persécutions antisémites et des camps d'extermination. Bravant les risques encourus, ils ont incarné l'honneur de la France, ses valeurs de justice, de tolérance et d'humanité ».

7. « Le lieutenant Maurice Genevoix entre ici avec tous *ceux de 14*. L'écrivain Maurice Genevoix entre ici avec toutes les figures qui habitent les 1 000 pages de son chef-d'œuvre. Tout un peuple dressé face à l'épreuve et aux tourments. Ils sont là », discours d'Emmanuel Macron à Maurice Genevoix, Panthéon, 11 novembre 2020.

et contre pétitions (IV) ? Ce choix de la sanctuarisation républicaine grandiloquente est un hommage. Mais au-delà de l'étiquette immortelle de « grand homme » apposée au cours d'une cérémonie, dont on n'oubliera presque tout, sauf si un Malraux lutte contre son émotion et le vent violent pour la rendre inoubliable, que reste-t-il de la grandeur que l'on a souhaité célébrer ? Une visite du Panthéon suffira-t-elle à faire comprendre à la jeunesse ce que ceux qui y dorment avaient d'héroïque ? La panthéonisation devrait s'exprimer différemment, ou du moins, ne pas empêcher l'hommage statique de s'accompagner de l'hommage dynamique (V). Et si, désormais, « panthéoniser » signifiait l'achat obligatoire des livres des écrivains, le voyage scolaire obligatoire à Verdun et Auschwitz ou des cours sur l'apport des femmes à la science ? Pour avoir connu le dédicataire de ces *Mélanges* dans des conditions qui permettent la connaissance durable et intime d'une personne, je sais que sa pudeur et modestie ne supporteraient guère de plus longues explications sur le choix de l'objet de cette étude. Quelques mots suffiront donc. Oui, Patrick, j'écris sur la grandeur car c'est le mot qui illumine en premier mon souvenir de toi.

## I. – ENGAGEMENT

Une chose est certaine dans la nébuleuse de la grandeur panthéonisable : elle est une grandeur de l'action. À l'époque révolutionnaire, elle signifiait que le grand homme était « une protestation contre l'hérédité. On n'est pas un grand homme parce qu'on est né »<sup>8</sup>. Elle a continué à signifier l'action héroïque, l'agissement vertueux en faveur d'une cause, même si elle s'exprime à travers la poésie : « L'humanisme (...) ne fut pas une théorie, ce fut une pratique » dit Nicolas Sarkozy à propos d'Aimé Césaire. « Il avait, chevillé au corps et à l'âme, ce respect de la dignité humaine »<sup>9</sup>. Cette *praxis* vertueuse peut être l'engagement d'une vie, comme elle peut se concentrer en une seule action qui offrira à son auteur l'immortalité, se résumer en un titre exclamatif devenu depuis la définition universelle du combat contre l'injustice. Tel Voltaire dans l'affaire Callas, Émile Zola cristallise, dans un « J'accuse ! » grandiose, l'engagement politique d'un littéraire dénonçant une erreur judiciaire. En défendant le capitaine Dreyfus, accusé parce qu'il était Juif, Zola fut du côté des « héros » pour reprendre la mystique de Charles Péguy<sup>10</sup>. Pourtant, son entrée au Panthéon ne fut

8. M. Ozouf, « Un temple à la gloire des hommes », *L'Histoire*, 2015/6 (412), p. 8-15.

9. Discours à Aimé Césaire, Panthéon, 6 avril 2011.

10. « Nous fûmes des héros. Il faut le dire très simplement, car je crois bien qu'on ne le dira pas pour nous. Voici très exactement en quoi et pourquoi nous fûmes des héros. Dans tout le monde où nous circulions dans tout le monde où nous achevions alors les années de notre apprentissage, dans tout le milieu où nous circulions, où nous opérons, où nous croissons encore et où nous achevons de nous former, la question qui se posait, pendant ces deux ou trois années de cette courbe montante, n'était nullement de savoir si *en réalité* Dreyfus

pas incontestée<sup>11</sup>. Ayant connu plusieurs épilogues, l'affaire Dreyfus continue de diviser, à l'image de la séance à la Chambre des députés le 19 mars 1908<sup>12</sup> où s'affrontent notamment Barrès et Jaurès (celui-là même qui sera également panthéonisé, non sans contestations)<sup>13</sup>. Était fixée à l'ordre du jour l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 35 000 francs pour la translation des cendres d'Émile Zola au Panthéon. Le premier à prendre la parole est Maurice Barrès : « Messieurs, on nous demande 35 000 francs pour porter Zola au Panthéon. Je crois que nous n'aurons jamais une meilleure occasion de faire des économies ». Et Barrès de dénigrer le talent littéraire de Zola, allant jusqu'à souligner le mal que son œuvre fait à la France : « L'œuvre de Zola a servi dans le monde entier à méconnaître les vertus de notre société et il est très dangereux que, par la solennelle manifestation que vous préparez, vous sembliez mettre votre signature, votre signature officielle, nationale, au bas de ces calomnies ». L'antidreyfusard plaide alors pour « l'obscénité » littéraire de Zola, monde bas et « pornographique », en prenant soin de mettre de côté (il l'avoue lui-même) l'œuvre politique héroïque du futur panthéonisé. Car comme le proclame Jean Jaurès dans sa réponse à la tribune, c'est cet ensemble qu'il revient d'honorer ; une vérité en littérature comme une vérité en politique : « Messieurs, c'est le destin d'Émile Zola, enviable après tout, que l'honneur qui lui est dû lui soit disputé jusque dans la mort : ainsi se prolonge et se complète la belle unité de sa vie de combat ». Dreyfus réhabilité assistera à la cérémonie au Panthéon et supportera une nouvelle fois les attaques antisémites des nationalistes présents.

## II. — EXEMPLARITÉ

Le droit n'impose aucun critère devant présider au choix des panthéonisés et, régulièrement, des études journalistiques portent sur les panthéonisables, y compris sur ceux qui sont toujours en vie – *sic* –. C'est ainsi que dans son « Portrait-robot du panthéonisable du XXI<sup>e</sup> siècle », le journal *Libération* cite en premier lieu Robert Badinter, invitant le lecteur à envoyer ses commentaires dans la rubrique « Et vous, quel serait votre panthéonisable idéal ? »<sup>14</sup>.

---

était innocent (ou coupable). C'était de savoir si on aurait le courage de le reconnaître, de le déclarer innocent. De le manifester innocent », Ch. Péguy, *Notre jeunesse*, Gallimard, coll. « NRF », 1933, p. 183.

11. V. notamment J.-Fr. Condette, « La translation des cendres d'Émile Zola au Panthéon. La difficile et posthume revanche de l'intellectuel dreyfusard », *Revue Historique*, T. 302, Fasc. 3 (615) (juill./sept. 2000), p. 655-684.

12. Séance du 19 mars 1906, *Journal Officiel de la République Française* du 20 mars 1906, Débats parlementaires, Chambre des députés, disponible sur *Gallica*.

13. V. Fr. Laurent-Prigent, « L'opération "Panthéon" (23 novembre 1924) », *Jean Jaurès, Bulletin de la SEJ*, n° 21, 1966, p. 6-11 et « *La mort de Jaurès et Jaurès au Panthéon* (poèmes d'Anna de Noailles) », *Cahiers Jaurès* 2011/2 (n° 200), p. 191-194.

14. « Portrait-robot du panthéonisable du XXI<sup>e</sup> siècle », *Libération*, 27 mai 2015.

La question de la canonisation républicaine est un fait du Prince, dans le sens où aucun texte juridique ne l'encadre. Il est seulement établi, depuis le décret précité, que le Panthéon est réservé aux « *grands hommes qui ont mérité la reconnaissance nationale* ». Le président de la République, sous l'effet de plusieurs facteurs, décide d'ériger une personne au rang suprême des panthéonisables, comme l'avaient fait avant lui l'Assemblée constituante, la Convention et surtout le premier Empereur. Napoléon 1<sup>er</sup> fut particulièrement attaché à ce pouvoir d'anoblir de manière posthume, avant que les députés n'interviennent de nouveau à l'occasion de la panthéonisation de Victor Hugo.

Aucun critère n'est donc établi, si ce n'est la conjoncture de plusieurs facteurs qui, pour les tenants d'une certaine sociologie, n'échapperont pas à la glorification des dominants par une certaine élite<sup>15</sup>. « L'École normale des morts »<sup>16</sup> peut être aussi perçue comme le lieu, non de la mémoire collective fédératrice, mais celui « de la rupture des Français » pour Mona Ozouf<sup>17</sup>, même si quelques années plus tard – et son implication pour l'entrée de Pierre Brossolette au Panthéon –, l'historienne reviendra sur son pessimisme passé<sup>18</sup>. Le Panthéon est bien un lieu de mémoire au sens qu'en a donné Pierre Nora : « Toute unité significative, d'ordre matériel ou idéal, dont la volonté des hommes ou le travail du temps a fait un élément symbolique du patrimoine mémoriel d'une quelconque communauté. »<sup>19</sup> La communauté ici désignée est celle de la Nation française, qui n'a jamais eu autant besoin de se rassurer, voire de s'enorgueillir autour de figures fédératrices. Le poète le plus génial, au sens premier du mot, mérite une reconnaissance nationale, mais qui a plus de sens *via* la parution dans la bibliothèque de *La Pléiade*. Le Zola qui entre au Panthéon le 4 juin 1908, suite à la décision de la Chambre des députés, n'est pas l'auteur du cycle des Rougon-Macquart, mais celui du « J'accuse ! » paru dans le journal *L'Aurore* le 13 janvier 1898.

Réfléchir aux critères devant présider au choix du panthéonisable, c'est d'abord réfléchir à la mission assignée à l'action de la panthéonisation. Dans sa lettre de mission adressée à la commission chargée de faire des propositions relatives au renforcement du rôle du Panthéon, le président Hollande convoque « le pacte républicain », « la diffusion des valeurs exprimées par la France » et « la promotion des principes de la République »<sup>20</sup>. L'intitulé du rapport choisi semble contenir un élément de réponse, non contradictoire, mais qui diffère de l'esprit de ladite lettre : *Pour faire entrer le peuple au*

15. V. not P. Bourdieu, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Seuil, 1992, 567 p.

16. M. Ozouf, « Le Panthéon, l'École normale des morts », in P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 1 – *La République*, 1984, *op. cit.*, p. 139-166.

17. *Ibid.*, p. 162.

18. M. Ozouf, « Un temple à la gloire des hommes », *op. cit.*

19. P. Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, t. 2, *op. cit.*, p. 2226.

20. Ph. Béval, *Pour faire entrer le peuple au Panthéon*, 10 oct. 2013.



*Panthéon.* Faire entrer ce peuple, c'est bien entendu y faire entrer plus de femmes, seulement au nombre de cinq parmi les inhumés : Sophie Berthelot, la physicienne Marie Curie, les résistantes Germaine Tillion et Geneviève de Gaulle-Anthonioz et Simone Veil, « parce qu'elle a connu le pire du xx<sup>e</sup> siècle et s'est pourtant battue pour le rendre meilleur »<sup>21</sup>. En 1907, Sophie Berthelot accompagne son mari, distinguée « en hommage à sa vertu conjugale » ; en 2018, Antoine Veil y entre en tant qu'époux d'une grande femme. Dans son discours lors de la cérémonie de l'entrée au Panthéon de Simone Veil, Emmanuel Macron n'a d'ailleurs pas manqué de faire le lien avec les illustres personnages qui les accompagnent, son mari et elle, dans le sixième caveau de la crypte : Jean Moulin, André Malraux, René Cassin et Jean Monnet, de même que la plaque pour les Justes. Combat « pour que la France reste fidèle à elle-même », pour la civilisation, la justice et l'Europe ; combats qui, poursuit Emmanuel Macron, font que Simone Veil « pourra en entrant les regarder fièrement de ce regard minéral, toujours inquiet. Elle pourra leur dire : “j'ai fait ma part” ». À ces quatre combats associés à ces quatre « chevaliers » s'ajoute celui qui explique sans doute le plus l'intensité des applaudissements rue Soufflot accompagnant le cortège : le combat pour les droits des femmes. Il n'y a que cinq femmes sur quatre-vingts au sanctuaire des « grands hommes », mais le premier héros « total » à y être entré fut une femme.

L'exemplarité comme critère implicite a toujours présidé au choix de la panthéonisation, à l'image du discours du marquis de Vilette, au club des Jacobins, le 10 novembre 1790 : « D'après les décrets de l'Assemblée nationale, l'abbaye de Sellières est vendue. Le corps de Voltaire y repose ; il appartient à la Nation. Souffrirez-vous que cette précieuse relique devienne la propriété d'un particulier ? Souffrirez-vous qu'elle soit vendue comme bien national ou ecclésiastique ? Si les Anglais ont réuni leurs grands hommes dans Westminster, pourquoi hésiterions-nous à placer le cercueil de Voltaire dans le plus beau de nos temples, dans la nouvelle Sainte-Geneviève, en face du mausolée de Descartes [...] C'est là que j'offre de lui élever un monument à mes frais »<sup>22</sup>. La cérémonie du transfert de Voltaire est celle de tous les superlatifs, à l'image de l'hymne composé par Chenier sur une musique de Gossec qui s'adresse « au plus illustre des Français » : « Ton souffle créateur nous fit ce que nous sommes / Reçois le libre encens de la France à genoux / Sois désormais le Dieu du Temple des grands hommes / Toi qui les a surpassés tous ».

Depuis, cette notion d'exemplarité n'a cessé de gouverner le choix des panthéonisés, certains étant même « dépanthéonisés » en guise d'excommunication laïque : aussi le premier à y entrer, Mirabeau, en fut-il exclu le 21 septembre 1794, jour d'entrée de Marat... qui connaîtra le même sort infamant. L'impossible définition de l'héroïsme, l'absence de consentement

21. Discours d'Emmanuel Macron à Simone Veil, Panthéon, 1<sup>er</sup> juill. 2018.

22. Cité par M.-L. Biver, *Les fêtes révolutionnaires à Paris*, PUF, 1979, p. 37-38.

du défunt ou de la famille expliquent aussi que les figures attachées aux plus grandes heures de l'histoire n'y figurent pas. Un Panthéon français sans Charles de Gaulle doit paraître bien étrange à l'observateur étranger qui découvrirait le monument.

### III. – EXCELLENCE

C'est Mona Ozouf, qui, dans l'article précité « L'École normale des morts », fait de l'excellence la qualité première d'une entrée au Panthéon. La cérémonie du transfert de Malraux au Panthéon est de ce point de vue particulièrement éclairante. C'est avant tout l'homme de lettres et de culture que célèbre la Nation, comme le souligne Jacques Chirac dans un discours marqué du sceau de l'élitisme exigeant : « Vous êtes bien, André Malraux, du côté de l'inquiétude, de la quête. Nietzsche et Dostoïevsky sont, pour l'éternité, vos maîtres et vos interlocuteurs. Vous incarnez des choix, des préceptes, un exemple, et pourtant, il y a toujours chez vous le "Et si nous nous étions trompés" que vous inspire le "Shigemori" de Takanobu, chef-d'œuvre qui vous paraît remettre en cause tout l'art occidental. Vous êtes celui qui nous apprend la richesse de la question et de la remise en question »<sup>23</sup>.

De même, c'est l'excellence scientifique que François Mitterrand entend célébrer lors de la cérémonie de l'entrée au Panthéon de Pierre et Marie Curie le 20 avril 1995 : « En transférant les cendres de Pierre et de Marie Curie dans le sanctuaire de notre mémoire collective, la France n'accomplit pas seulement une œuvre de reconnaissance, elle affirme sa foi dans la science, dans la recherche et son respect pour celles et ceux qui y consacrent, comme naguère Pierre et Marie Curie, leurs forces et leurs vies. La cérémonie d'aujourd'hui prend un éclat particulier puisqu'entre au Panthéon la première femme de notre histoire honorée pour ses propres mérites ».

C'est pour leur exemplarité, leur excellence, que les panthéonisés deviennent des figures fédératrices, mais aussi un véritable projet national. Le transfert des cendres de Jean Monnet au Panthéon le 9 novembre 1988 s'inscrit dans le projet de rêve européen ; par l'entrée de René Cassin « dans le sanctuaire de notre mémoire collective, la France n'accomplit pas seulement une œuvre de piété, elle s'interroge sur ce qu'il est permis aujourd'hui d'espérer pour demain, et plus encore sur ce qu'il lui reste à faire pour prolonger la voie ouverte par René Cassin, professeur d'espoir » déclame François Mitterrand<sup>24</sup>.

23. Discours à André Malraux, Panthéon, 23 nov. 1996. V. aussi P. Garcia, « Jacques Chirac au Panthéon. Le transfert des cendres d'André Malraux (23 novembre 1996) », *Sociétés & Représentations*, 2001/2 n° 12, p. 205-222.

24. Discours à René Cassin, Panthéon, 15 oct. 1987.

#### IV. – LA FIÈVRE DE LA PANTHÉONISATION

Pourtant soutenue par notre ministre de la Culture, la pétition visant à faire entrer Rimbaud et Verlaine au Panthéon est stupéfiante de faiblesse argumentative : « Arthur Rimbaud et Paul Verlaine sont deux poètes majeurs de notre langue. Ils ont enrichi par leur génie notre patrimoine. Ils sont aussi deux symboles de la diversité. Ils durent endurer “l’homophobie” implacable de leur époque. Ils sont les Oscar Wilde français ». Laissons de côté la comparaison insignifiante avec Oscar Wilde et l’appel au « symbole de la diversité » qui se noie parmi des arguments trop hétéroclites pour former un argumentaire<sup>25</sup>. Dans une tribune au *Monde*, des opposants à cette demande de panthéonisation estiment qu’elle « relève d’une idéologie bien-pensante et communautariste »<sup>26</sup> ; de son côté, l’ancien Premier ministre Dominique de Villepin s’en est indigné : « Ainsi, deux vies, deux œuvres aussi protéiformes seraient réduites à une passion amoureuse. Cette essentialisation, qui paraît reléguer la poésie au rang d’accessoire, est en soi si caricaturale qu’elle n’appelle d’autre commentaire qu’un immense éclat de rire. Elle est aussi absurde que les protestations des ligues de vertu »<sup>27</sup>. Au-delà des controverses autour de cette demande démesurément médiatisée, il faut constater la multiplication des pétitions tendant à la panthéonisation et s’interroger sur son sens. Celle de Francis Huster demandant l’entrée au Panthéon de Molière repose sur un argumentaire rappelant les critères traditionnels d’exemplarité, d’excellence et de rayonnement des valeurs de la France<sup>28</sup>. Recueillant plus de 30 000 signatures, la pétition appelant à l’entrée au Panthéon de Gisèle Halimi a des accents particulièrement militants : « La Panthéonisation de Maître Halimia serait un geste symbolique fort, qui dirait aux femmes victimes, aux homosexuel-le-s

25. Et en mettant par ailleurs de côté la nature de la relation qu’entretenaient les amants, qui ne rend pas évident le symbole de la proximité dans le caveau de l’éternité : « Pitoyable frère ! Que d’atroces veillées je lui dus ! » (Rimbaud, « Vagabonds », *Illuminations*). « Veux-tu que je t’embrasse en crevant ? Ton pauvre P. Verlaine » (Verlaine, *Lettre à Rimbaud* du 3 juill. 1873).

26. « La panthéonisation de Rimbaud et Verlaine relève d’une idéologie bien pensante et communautariste », *Le Monde*, 17 sept. 2020.

27. D. de Villepin, « N’entre pas ici, Arthur Rimbaud », *Le Monde*, 3 oct. 2020.

28. « Parce que Molière aura honoré la France en lui offrant depuis quatre siècles d’incomparables moments de rire libérateur, de courage humaniste, de pure tendresse humaine devenus les drapeaux d’âme de notre République, parce que le français est la “langue de Molière”, parce que pour le monde entier son œuvre continue d’être l’image de ce que la France a de plus bouleversant – son insolence et son amour de la vérité –, j’ai voulu au nom de tous ceux, par millions depuis quatre siècles dans tous les pays, à travers les continents, qui l’ont aimé et servi, par les milliers de mots de ce texte, officiellement ouvrir la page sur laquelle sera inscrite pour lui rendre enfin justice l’entrée de Molière au Panthéon, à l’occasion du 400e anniversaire de sa naissance, le 15 janvier 2022 », Pétition « Obtenir l’entrée de Molière au Panthéon pour les 400 ans de sa naissance en 2022 », *Change.org*.

et aux rescapé-e-s du colonialisme combien ces combats sont importants et combien la France les reconnaît comme justes ». <sup>29</sup>

Cette épidémie des demandes de panthéonisation, même si nous la condamnons pour affaiblir les symboles, ne doit pas nous détourner de son analyse. Car, au fond, elle exprime aussi un malaise : celui de la recherche des icônes, du besoin de phares dans la tempête, comme si le fait de s'accrocher aux morts permettait d'oublier la faiblesse des vivants. L'article précité du journal *Libération* sur le portrait-robot du panthéonisable est plus qu'édifiant. Robert Badinter est toujours de ce monde, mais nous pensons déjà à le déifier, comme si on se hâtait de mettre de côté l'une des seules figures emblématiques qui restent à la V<sup>e</sup> République. De ce malaise pourrait pourtant jaillir une force. La vertu ne s'exprime que dans l'action, comme le rappelait Aristote. Aux grandes femmes et aux grands hommes, la patrie reconnaissante. C'est important. Les symboles le sont toujours. Mais l'hommage statique doit impérativement s'accompagner de l'hommage dynamique ; sinon notre quête de « modèles » éclairés porteurs d'espoir risque de ressembler à une succession de pétitions pour la panthéonisation – dont l'ère a déjà commencé.

## V. – PANTHÉONISER PAR DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

En manifestant sa gratitude, sa reconnaissance, la nation ne doit pas se dédouaner à travers une cérémonie, toute magnifique qu'elle peut être. Oui, le discours d'André Malraux au moment du transfert des cendres de Jean Moulin (« Entre ici, Jean Moulin, avec ton terrible cortège... ») est un incroyable hommage, tant la scénographie, le texte, le ton marqueront à jamais les consciences<sup>30</sup>. Mais non, il n'est pas suffisant. À qui finalement destine-t-on la panthéonisation ? À la personne honorée, certes, ses actions, ses engagements, la communauté qu'elle peut représenter. Comme le précise Jacques Chirac à l'occasion de l'entrée au Panthéon d'Alexandre Dumas, au-delà du grand écrivain, c'est aussi au « mulâtre, sang mêlé de bleu et de noir » que s'adresse la Nation reconnaissante : « La République, aujourd'hui, ne se contente pas de rendre les honneurs au génie d'Alexandre Dumas. Elle répare une injustice. Cette injustice qui a marqué Dumas dès l'enfance, comme elle marquait déjà au fer la peau de ses ancêtres esclaves »<sup>31</sup>.

Mais c'est aussi, et peut-être surtout, à la jeunesse que certains orateurs s'adressent à l'occasion de ces cérémonies, en rendant hommage au message porté par les actions héroïques passées. Aussi Jacques Chirac, célébrant les

29. Pétition « Gisèle Halimi doit reposer au Panthéon ! », *Change.org*.

30. Je me permets de renvoyer à mon commentaire, en miroir avec *Premier combat* de J. Moulin, in W. Mastor, J. Benetti, P. Egéa et X. Magnon, *Les grands discours de la culture juridique*, Dalloz, coll. « Les grands arrêts », préface par R. Badinter, 2<sup>e</sup> éd., 2020, p. 742-755.

31. Discours à Alexandre Dumas, Panthéon, 30 nov. 2002.

Justes, rappelle-t-il leur force vive éternelle : « Vous, Justes de France, vous avez transmis à la nation un message essentiel, pour aujourd'hui et pour demain : le refus de l'indifférence, de l'aveuglement. (...) À un moment où montent l'individualisme et la tentation des antagonismes, ce que nous devons voir, dans le miroir que nous tend le visage de chaque être humain, ce n'est pas sa différence, mais c'est ce qu'il y a d'universel en lui. À ceux qui s'interrogent sur ce que c'est d'être Français, à ceux qui s'interrogent sur ce que sont les valeurs universelles de la France, vous, les Justes, avez apporté la plus magnifique des réponses, au moment le plus noir de notre histoire. »<sup>32</sup>

C'est à la jeunesse de 1964, et de toutes les jeunesses à venir, qu'André Malraux s'adresse le 19 décembre 1964, dans un discours somptueux : « Aujourd'hui, jeunesse, puisses-tu penser à cet homme comme tu aurais approché tes mains de sa pauvre face informe du dernier jour, de ses lèvres qui n'avaient pas parlé ; ce jour-là, elle était le visage de la France... ».

« Panthéoniser » Jean Moulin devrait signifier autre chose que la seule entrée dans le monument. Plus exactement, de s'accompagner d'un hommage vivant, dynamique, et destiné en priorité à la jeunesse, où qu'elle se trouve. C'est le Général de Gaulle qui préface, en quelques lignes, son journal (« Que son nom demeure vivant comme son œuvre demeure vivante ! »)<sup>33</sup>, mais le plus bel hommage est gravé dans ses *Mémoires de guerre* : « Ensuite, trahi, fait prisonnier, affreusement torturé par un ennemi sans honneur, Jean Moulin mourrait pour la France, comme tant de bons soldats qui, sous le soleil ou dans l'ombre, sacrifièrent un long soir vide pour mieux "remplir leur matin" »<sup>34</sup>. Panthéoniser Jean Moulin, c'est aussi offrir à la jeunesse *Premier combat*, et, pourquoi pas, rendre sa lecture et son étude obligatoires. Panthéoniser Simone Veil, c'est aussi lire *Une vie*, pour ne rien oublier à travers son témoignage direct : « Tout ce qu'on peut dire, écrire, filmer sur l'Holocauste n'exorcise rien. La Shoah est omniprésente (...) L'atmosphère de crématoire, de fumée et de puanteur de Birkenau, je ne l'oublierai jamais. Là-bas, dans les plaines allemandes et polonaises, s'étendent désormais des espaces dénudés sur lesquels règnent le silence ; c'est le poids effrayant du vide que l'oubli n'a pas le droit de combler, et que la mémoire des vivants habitera toujours »<sup>35</sup>. Panthéoniser Simone Veil, c'est multiplier les voyages scolaires dans des camps de concentration ou les visites des lieux français de massacres. Nous n'en manquons pas. Visites au retour desquelles l'élève pourrait rédiger un « projet citoyen » dans le cadre du « programme Simone Veil ». Un mémoire, un poème, un reportage photographique, un jeu de rôle, un entretien, n'importe quelle création que lui aura inspiré cette visite dans les lieux de la barbarie passée mais dont la mémoire doit demeurer vivace. Qui lui font mieux vivre son statut chéri de « citoyen ». C'est ainsi que la jeunesse européenne doit pouvoir rendre hommage à Simone Veil,

32. Discours aux Justes, Panthéon, 18 janv. 2007.

33. J. Moulin, *Premier combat*, Les éditions de Minuit, 1947, 172 p.

34. Ch. de Gaulle, *Mémoires de guerre*, t. 1 – *L'Appel 1940-1942*, Plon, 2010, p. 233.

35. S. Veil, *Une vie*, Stock, 2007, p. 88-89.

en se recueillant sur sa tombe au Panthéon, mais aussi et, surtout, en entretenant son empreinte et se montrer digne de son héritage. Et cet espoir symbolisé par la panthéonisation n'en sera que plus intense et perpétuel :

*Ah ! que les morts sont morts ! Mais des millions d'âmes  
Naissent de cet instant où leur vie a cessé<sup>36</sup>.*

---

36. A. de Noailles, « Jaurès au Panthéon », in *Derniers vers et poèmes d'enfance*, Grasset, 1934, p. 80-83.